

CHAMPIONNATS

de

sous-section Québec

PRÉ-NOVICE ET NOVICE

2027

Avis de tenue de compétition

Date

5 au 8 novembre 2026

Lieu

Centre Caztel

Hôte

Club de Patinage artistique Ste-Marie, Beauce inc.

Sanctionné par Patinage Canada
P-26-003

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscription doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le **22 septembre 2026**.



**PATINAGE
QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES	3
PATINOIRES	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES).....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	4
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	5
INSCRIPTIONS	5
DROITS D'INSCRIPTION	6
CONTENU DE PROGRAMME	7
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	7
PRATIQUES LORS DE LA COMPÉTITION	7
HÉBERGEMENT.....	7
ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	8
MUSIQUE	9
VIDÉO	10
PRIX	10
COSTUMES	10
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS.....	10
AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	11
TIRAGES AU SORT	12
CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA	12
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA	12
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA	12
Épreuves en simple chez les Dames	14
Épreuves en simple chez les Messieurs	14
Épreuves en Couple	15
Épreuves en Danse.....	15

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats de sous-section Québec 2027 – Pré-Novice et Novice se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les Championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

S'il y a moins de concurrents qui sont inscrits à un championnat de section que selon le quota alloué pour chaque section, la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Jessie Côté

819 690-4240

jcote@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentant technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques en chef:

Jessie Côté

Jocelyn Proulx

Francine Tanguay

Robert Cadorette

PATINOIRES

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Centre Caztel	85 x 200 pieds (Glace Desjardins)
905 Rte Saint-Martin	85 x 200 pieds (Glace Placide-Poulin)
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) G6E	
1E6	

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats de section, permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque section qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant au Trophée Canada Pré-Novice et Novice.

LA COMPÉTITION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PARTICIPANTS DE NIVEAU PRÉ-NOVICE ET NOVICE QUI DÉSIRENT PARTICIPER AUX CHAMPIONNATS DE LA SECTION QUÉBEC 2027 – SANS-LIMITES À NOVICE.

La planification et l'exécution de chaque championnat de section sont déléguées à la section ou à son comité organisationnel avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale, et l'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les Championnats de section doivent être terminés au plus tard 7 jours avant le début des Défis de Patinage Canada de l'année de patinage en cours.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Tous les concurrents, peu importe la catégorie, doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent pas participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames programmes combinés et Novice Dames programmes combinés ne sera pas permis.

Les patineurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un seul segment s'ils le désirent. La participation au programme court est obligatoire pour accéder au programme libre.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats de sous-section Québec 2027 – Pré-Novice et Novice doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE :** [Voir le code déontologie de Patinage Canada.](#)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) **avant le 15 octobre 2026**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION :** Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son [club/école](#) d'appartenance est membre.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veuillez consulter [le site de Patinage Canada](#).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [INSCRIPTION](#)

Pour les inscriptions en couple et en danse, CHAQUE PATINEUR doit remplir le formulaire et payer les frais d'inscription.

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 22 septembre 2026**. Des **frais d'inscription majorés s'appliqueront pour toute inscription effectuée après la date limite du**

mardi 22 septembre 2026, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Aucune inscription ne sera acceptée après le 29 septembre 2026 à 16h.

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration ainsi que les frais SPLEX relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la 2e date limite d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de service, les frais administratifs et les taxes. Les droits d'inscriptions incluent les vidéos de compétition.

	Avant le 22 septembre 2026	Entre le 23 septembre 2026 et le 29 septembre 2026 16h
Simple	Prog. Combinés	Prog. Combinés
Pré-Novice et novice	300\$	400\$
Danse solo Novice à Senior	300\$	400\$
Couple	Prog. Combinés	Prog. Combinés
Pré-Novice et novice	180\$ / partenaire	280\$ / partenaire
Danse	Prog. Combinés	Prog. Combinés
Pré-Novice et novice	180\$ / partenaire	280\$ / partenaire

L'accréditation des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

ACHAT MARCHANDISE OFFICIELLE DE LA COMPÉTITION

Lors de votre inscription à la compétition via SPLEX, vous aurez l'occasion de vous procurer de la marchandise officielle de la compétition, soit :

- 1 chandail à manches courtes (avec le logo officiel de la compétition)
- 1 chandail à manches longues (avec le logo officiel de la compétition)

Cette marchandise exclusive, conçue spécialement pour cette édition, sera disponible en **précommande seulement**. **Aucun achat ne pourra être effectué sur place**. Une étape dédiée dans le processus d'inscription vous permettra d'ajouter les articles de votre choix à votre facture d'inscription.

Un aperçu visuel des chandails sera disponible sur la plateforme SPLEX ainsi que sur la [page de compétition](#) du site Internet de Patinage Québec.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le jeudi **15 octobre 2026, 16h**.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **du 15 octobre 2026, 16h**, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

PRATIQUES LORS DE LA COMPÉTITION

AUCUNE PRATIQUE pour les participants des Championnats de sous-section.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification Entraîneur provincial, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 20 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 20 \$ a été fait (preuves fournies).

NB : Que seul le bracelet de couleur de ladite compétition sera admise autour du cordon de la carte.

MUSIQUE

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX lors de l'inscription.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement dans SPLEX. La date limite pour les modifications est le **15 octobre 2026**. **Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date.**

En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD ou clés USB et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD/clés USB.**

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) **Les téléphones cellulaires ou encore les fichiers MP3** ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à patinage@patinage.qc.ca

Normes pour la remise des Clés USB

- (1) Il est important d'avoir une clé USB incluant seulement vos musiques de la saison en cours.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète doit être inscrit sur la clé USB.
- (4) Dans le dossier, il faut bien identifier les différentes musiques de la façon suivante : nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et la durée de la musique.

Après l'épreuve :

Les athlètes pourront récupérer leurs CD/clé USB après la fin de chaque épreuve. Tout CD/clé USB non récupéré ne sera pas restitué.

VIDÉO

Un responsable assigné sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Le frais d'inscription inclut les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Il y aura remise de médailles sur place. Les médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie. Lorsqu'il n'y a que deux (2) participants à une épreuve, les deux (2) participants recevront une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

Admission générale gratuite.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques de blessures au concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de sous-section Québec 2027 – Pré-Novice et Novice.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des épreuves subséquentes sera [par ordre inversé](#).

CHOIX DES CONCURRENTS DU [DÉFI DE PATINAGE CANADA](#) (voir lien)

CHOIX DES CONCURRENTS DES [CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA](#) (voir lien)

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA

Le choix des concurrents des Championnats de sous-section Québec 2027 – Pré-Novice et Novice qui avanceront aux Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice se fait comme suit:

(a) PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES

Les 54 meilleurs pointages techniques combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novice Dames.

(b) PATINEUSES NOVICE DAMES

Les 36 meilleurs pointages techniques combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice Dames.

(c) AUTRES DISCIPLINES

Les participants des autres disciplines pourront accéder aux Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice. Leur participation aux Championnats de sous-section Québec – Pré-Novice et Novice est par le fait même obligatoire, sauf s'ils respectent les conditions des points (d) et/ou (e).

(d) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION SELON LES RÈGLES DE PATINAGE CANADA

Patinage Canada octroie des exemptions pour les Championnats de section. Tous les détails sont présentés à la section 12 du règlement de compétitions de Patinage Canada. Les patineurs bénéficiant d'une exemption des Championnats de section reçoivent automatiquement une exemption pour les Championnats de sous-section, le cas échéant.

(e) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC

Patinage Québec peut octroyer des exemptions de concourir lors des Championnats de sous-section. Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves de qualification de sous-section pourront s'inscrire aux épreuves de section sans autre forme de qualification.

Une liste des exemptions sera établie par la directrice Haute performance, en consultation avec la présidente de Patinage Québec.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Pré-Novice Dames	Novice Dames
Sous-Section 2026 (a, b,)	54	36
Exemption Patinage Canada (c)	À venir	À venir
Exemption Patinage Québec (d)	À venir	À venir

(f) REMPLAÇANTES

Aucune remplaçante ne sera nommée.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC 2027 – PRÉ-NOVICE ET NOVICE.

Épreuves en simple chez les Dames

(a) Novice

- Test :** Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée de 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Messieurs

(a) Novice

- Test :** Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Couple

(a) Novice

Test :	Avoir réussi le test STAR 10 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge :	Aucune limite
Prog Court :	Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre :	Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

Test :	Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court :	Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre :	Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Danse

(a) Novice

Test :	Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 8 de danse ou un test de niveau supérieur.
Âge :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.
Danses sur tracé :	Valse Starlight (2 seq) et Quickstep (4 seq)
Danse Libre :	Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(b) Pré-Novice

Test :	Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 6 de danse ou un test de niveau supérieur.
ÂGE :	Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1 ^{er} juillet précédant l'événement.
Danses sur tracé :	Rocker Foxtrot (4 seq) et Valse Starlight (2 seq)
Danse Libre :	Durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en danse SOLO

(a) Senior

- Test :** Avoir réussi le test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danse rythmique :** Durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
- Danse Libre :** Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- Test :** Avoir réussi le test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danse rythmique :** Durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
- Danse Libre :** Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 8 de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Valse Starlight (2 seq.) et Quickstep (4 seq.)
- Danse Libre :** Durée de 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)